

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2020

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

Le 1^{er} Juillet 2020 à 20H00

Le Conseil Municipal de la ville de Gennevilliers, convoqué le 25 Juin 2020, par Monsieur le Maire, s'est réuni à la Salle des Fêtes, sous sa présidence.

ETAIENT PRESENTS

Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Zineb ZOUAOUI, Grégory BOULORD, Carole LAFON, Christophe BERNIER, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Belkacem OUCHEN, Maria-Blanca FERNANDEZ, Chaouki ABSSI, Nadia MOUADDINE, Ibrahima N'DIAYE, Sofia MANSERI, M'Hamed BINAKDANE, Sonia BLANC, Christian DESCHENES, Céline LANOISELEE, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Gwenola HAUG, Khalid DAMOUN, Aurélie REMACLE, Eloi SIMON, Fabienne MOREAU, Mohamed DDANI, Brice NKONDA, Karine CHALAH, Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Jacqueline MARICHEZ-CLERO.

ETAIENT REPRESENTES

Richard MERRA représenté par Délia TOUMI, Mariama GASSAMA représentée par Anne-Laure PEREZ, Maxime CAZAUX représenté par Laurent NOËL, Ahcen MEHARGA représenté par Brice NKONDA, Abderrazek KERFOUH représenté par Abdelnasser LAJILI.

ABSENTE EXCUSEE

Lucile ABADIE.

La séance ayant été déclarée ouverte, Khalid DAMOUN, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Ces formalités accomplies,

LE CONSEIL,

SOMMAIRE

I) – APPROBATION DU PROCES VERBAL

II) - POINT D'INFORMATION

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

IV) – VŒUX

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

I) - APPROBATION DU PROCES VERBAL

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 27 Mai 2020.

Il y a lieu d'approuver le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 Mai 2020.

II) - POINT D'INFORMATION

- Activités d'été

III) - EXAMEN DES DELIBERATIONS

Finances, Budget, Administration Générale, Personnel Communal, Informatique, Communication, Relations Publiques, Restauration, Solidarité, Action Sociale, Handicapés, Santé, Retraités.

Approbation du Compte Administratif de la Commune pour 2019

Présentation du Compte Administratif de la Commune pour 2019 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 135 969 225,21 €. Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 160 546 696,12 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 53 175 364,00 €. Les recettes d'investissement s'élèvent à 40 465 709,78 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 34 ; Abs. : 7 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA), Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI), Jacqueline MARICHEZ-CLERO) ; NPPV : 1 (Patrice LECLERC)

Approbation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'année 2019

Présentation du Compte Administratif du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour 2019 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 573 433,93 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 662 472,05 €. Aucune dépense d'investissement n'est intervenue et les recettes d'investissement s'élèvent à 28 484,00 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41 ; NPPV : 1 (Patrice LECLERC)

Approbation du Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'année 2019

Présentation du Compte Administratif du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour 2019 en vue de son approbation. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 620 585,44 € et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 750 301,54 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 16 344,26 € et les recettes d'investissement à 4 945,11 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 41 ; NPPV : 1 (Patrice LECLERC)

Exercice 2020 - Affectation du résultat du compte administratif 2019 de la commune de Genevilliers

L'affectation du résultat en fonctionnement de l'exercice 2019 est proposé au vote du Conseil. Il détermine ainsi quelle part vient financer l'investissement de l'exercice 2020 et quelle part est conservée en fonctionnement.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35 ; Abs. : 7 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA), Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI), Jacqueline MARICHEZ-CLERO)

Arrêt du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019 pour la commune de Genevilliers

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2019 pour la commune. Le compte de gestion retrace l'état du patrimoine de la commune et les mouvements constatés par le comptable public au cours d'un exercice, il est conforme au Compte Administratif produit par les services municipaux.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35 ; Abs. : 7 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA), Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdenasser LAJILI), Jacqueline MARICHEZ-CLERO)

Arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques pour l'exercice 2019

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019 du budget annexe de la restauration du personnel des administrations publiques. Le compte de gestion représente le document comptable du Trésor Public, conforme au Compte Administratif de la restauration du personnel des administrations publiques.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Arrêt du compte de gestion du Trésorier Principal du budget annexe du cinéma Jean Vigo pour l'exercice 2019

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2019 du budget annexe du cinéma Jean Vigo. Le compte de gestion représente le document comptable du Trésor Public, conforme au Compte Administratif du cinéma Jean Vigo.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Exercice 2020 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget annexe de la restauration du personnel des Administrations Publiques.

Conformément à l'instruction M 14, l'affectation du résultat du Compte Administratif 2019 pour le Budget de la restauration du personnel des Administrations Publiques est soumise au Conseil Municipal pour décision.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Exercice 2020 - Affectation du résultat du Compte Administratif 2019 du budget annexe du cinéma Jean Vigo

Conformément à l'instruction M14, l'affectation du résultat pour le cinéma Jean Vigo est soumis au Conseil Municipal pour décision.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Budget Supplémentaire de la commune pour l'exercice 2020

Le Budget Supplémentaire de la commune pour 2020 est proposé au vote du Conseil municipal.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 35 ; Abs. : 7 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA), Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI), Jacqueline MARICHEZ-CLERO)

Rapport d'information sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) attribuée en 2019 à la ville de Gennevilliers

La ville de Gennevilliers a perçu 5 829 000 € en 2019 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), dotation attribuée sur la base d'un certain nombre de critères. Cette somme a été affectée à différentes actions ou réalisations contribuant à la cohésion sociale.

Vote : Prend acte

Rapport d'utilisation relatif au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF) attribué en 2019 à la Ville de Gennevilliers.

Le Fonds de solidarité des communes de la Région Ile-de-France perçu en 2019 pour un montant de 2 797 084 € a contribué au financement de dépenses sociales. Une liste, non exhaustive, de ces dépenses est présentée dans ce rapport.

Vote : Prend acte

Contrat de Développement Département-Ville – Attribution de subventions à des associations

Le Contrat de Développement Département-Ville 2019-2021 prévoit, sur le volet soutien en fonctionnement, des actions à caractère culturel et sportif, portées par des associations locales. Il convient donc de prévoir la ventilation du soutien global pour chacune des associations.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 4 (Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI, Ibrahima N'DIAYE, Gwenola HAUG)

Agence France Locale - Nomination d'un représentant titulaire et suppléant

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la nomination d'un représentant titulaire et suppléant pour le groupe Agence France Locale.

Titulaire : M'Hamed BINAKDANE
Suppléant : Laurent NOEL

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Association ACSEG- ARCCAG de Gennevilliers : désignation de quatre délégués par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation de quatre délégués par le Conseil Municipal au sein de l'Association de ACSEG -ARCCAG conformément à l'article 3.A de ses statuts.

Mariam GASSAMA, Maria-Blanca FERNANDEZ, M'Hamed BINAKDANE, Elsa FAUCILLON

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Association du Centre Equestre de Gennevilliers : désignation de cinq délégués par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation de cinq délégués au sein du comité directeur de l'association "Centre Equestre de Gennevilliers" conformément à l'article 7 de ses statuts.

Mohamed GRICHI, Fabienne MOREAU, Zine BOUKRICHE, Mohamed DDANI, Céline LANOISELEE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Association l'APPART : désignation d'un délégué par le Conseil Municipal

Le renouvellement, du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué au sein de l'association l'APPART conformément à l'article 11 de ses statuts.

Carole LAFON

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasse LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Association "Le Tamanoir - Café Musiques de Gennevilliers" : désignation de quatre délégués par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation de quatre délégués au sein du Conseil d'Administration de l'association "Le Tamanoir - Café Musiques de Gennevilliers" conformément aux articles 5 A et 10 de ses statuts.

Nadia MOUADDINE, Zineb ZOUAOUI, Maxime CAZAUX, Gonery LIBOUBAN

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Association Vivre au Luth : désignation de trois délégués par le Conseil Municipal.

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation de trois délégués par le Conseil Municipal au sein de l'association « Vivre au Luth » conformément à l'article 5.A de ses statuts.

Zineb ZOUAOUI, Sofia MANSERI, Céline LANOISELEE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Comité stratégique de la société du Grand Paris : désignation d'un représentant de la Ville de Gennevilliers

Il s'agit de désigner un représentant de la Ville de Gennevilliers au Comité stratégique de la société du Grand Paris conformément à l'article 21 du décret n°2010-756 du 7 juillet 2010.

Titulaire : Patrice LECLERC

Suppléant : Anne-Laure PEREZ

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Commission relative aux concessions d'aménagement - Désignation de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants

RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR

Conseil d'Administration du Collège Edouard Vaillant : désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Edouard Vaillant situé sur la commune de Gennevilliers.

Christophe BERNIER

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Conseil d'Administration du Collège Guy Moquet : désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Guy Moquet situé sur la commune de Gennevilliers.

Zineb ZOUAOUI

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Conseil d'Administration du Collège Pasteur : désignation d'un représentant du Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège Pasteur situé sur la commune de Gennevilliers

Ibrahima N'DIAYE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Conseil des écoles maternelles et élémentaires de Gennevilliers : désignation d'un représentant du Conseil Municipal par école

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de Gennevilliers.

Ecole maternelle Anatole France : Alexandra D'ALCANTARA
Ecole élémentaire Anatole France A : Yasmina ATTAF
Ecole élémentaire Anatole France B : Chaouki ABSSI
Ecole maternelle Henri Aguado : Eloi SIMON
Ecole maternelle Gustave Caillebotte : Grégory BOULORD
Ecole élémentaire Gustave Caillebotte : Carole LAFON
Ecole maternelle Joliot Curie : Roger DUGUE
Ecole élémentaire Joliot Curie : Philippe CLOCHETTE
Ecole maternelle Denis Diderot : Sonia BLANC
Ecole maternelle Jean Lurçat : Khalid DAMOUN
Ecole élémentaire Diderot A : Khalid DAMOUN
Ecole élémentaire Diderot B : Céline LANOISELEE

Ecole maternelle Jean Lurçat : Khalid DAMOUN
Ecole Grésillons maternelle : Nadia MOUADDINE
Ecole élémentaire Grésillons A : Richard MERRA
Ecole élémentaire Grésillons B : Fabienne MOREAU
Ecole maternelle Kergomard : Gwenola HAUG
Ecole maternelle Paul Langevin : Laurent NOEL
Ecole élémentaire Paul Langevin A : Mohamed DDANI
Ecole élémentaire Paul Langevin B : Zine BOUKRICHE
Ecole maternelle Berthe Morisot : Maria-Blanca FERNANDEZ
Ecole maternelle Pasteur : Véronique DESMETTRE
Ecole maternelle Henri Wallon : Roger DUGUE
Ecole élémentaire Henri Wallon A : Ibrahima N'DIAYE
Ecole élémentaire Henri Wallon B : Christian DESCHENES
Ecole maternelle Louis Michel : M'Hamed BINAKDANE
Ecole élémentaire AUBRAC : Anne-Laure PEREZ
Ecole maternelle AUBRAC : Mariama GASSAMA

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Conseil d'Etablissement de la résidence Camille Cartier : désignation d'un délégué par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué au sein du Conseil d'Etablissement de cette résidence pour personnes âgées par l'Association "AREFO".

Véronique DESMETTRE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Conseil d'Etablissement de la résidence des Cytises : désignation d'un délégué par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué par le Conseil Municipal.

Véronique DESMETTRE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Désignation des conseillers municipaux membres de la commission d'admission des modes d'accueil

Conformément au règlement de fonctionnement des établissements municipaux d'accueil des jeunes enfants, il s'agit de désigner les conseillers municipaux siégeant à la commission d'admission des modes d'accueil.

Yasmina ATTAF, Jacqueline MARICHEZ CLERO

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI))

Désignation de la liste des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit désigner la liste des membres devant servir à la désignation de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste doit est composée du Maire ou l'adjoint délégué par le Maire et ses commissaires titulaires et suppléants proposés parmi les contribuables de la Ville.

Titulaires

Anne-Laure PEREZ
Olivier MERIOT
Josette BIASINI
Danièle GRIMONT
Daniel BERDER
Jacques BRIFFAULT
Martine MONSEL
Alexandra D'ALCANTARA
Marc HOURSON
Laurent NOEL
Céline LANOISELEE
Isabelle MASSARD
Grégory BOULORD
Joëlle MUTIS
Jean DENAT
Ahcen MEHARGA

Suppléants :

Marcel CERF
Sylvie MOREL
Mohamed GRICHI
Véronique DESMETTRE
Yasmina ATTAF
Chantal LEOPOLD
Délia TOUMI
Marie-Claire GAULT
Mohamed DDANI
Alain BOURGAREL
Richard MERRA
Philippe CLOCHETTE
Sonia BLANC
Gwenola HAUG
Jacqueline MARICHEZ-CLERO
M'Hamed BINAKDANE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Désignation de représentants de la commune au sein du Club Sportif Multisports Gennevillois (CSMG)

Il s'agit de désigner les trois représentants de la commune au sein du CSMG, conformément à l'article 5 d) des statuts du CSMG.

Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI, Lounis AMEDJKOUH

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Désignation du correspondant défense

Il s'agit de désigner un conseiller municipal en tant que correspondant défense. Créée en 2001, la fonction de correspondant défense permet d'établir une interface entre les communes et le ministère de la Défense afin de mener des actions de proximité notamment sur les questions de mémoire et d'anciens combattants.

Véronique DESMETTRE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Désignation d'un représentant à l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France

Il s'agit de désigner un représentant du Conseil Municipal au sein de l'association régionale des cités-jardins d'Ile-de-France.

Laurent NOEL

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Désignation d'un représentant au sein de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) BicyclAide

Il s'agit de désigner un représentant de la Ville de Gennevilliers au sein de la SCIC.

Isabelle MASSARD

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Ecole de la seconde chance des Hauts-de-Seine : désignation d'un représentant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'Administration de l'association conformément à l'article 5 de ses statuts.

Délia TOUMI

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Entente Seine : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein de l'Entente Seine conformément à l'article 2-1 des statuts.

Titulaire : Patrice LECLERC
Suppléant : Christophe BERNIER

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Forum Métropolitain du Grand Paris : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Forum Métropolitain du Grand Paris conformément aux articles 2.1 et 6.1 de ses statuts.

Titulaire : Patrice LECLERC
Suppléant : Anne-Laure PEREZ

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Les Papillons Blancs de Saint-Cloud : désignation d'un représentant par le Conseil Municipal

Il s'agit de désigner un représentant de la Ville de Gennevilliers, au sein de l'association "Les Papillons Blancs de Saint-Cloud"

Christophe BERNIER

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine : désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un représentant suppléant au sein de l'association "Réseau de Coopération Décentralisée pour la Palestine" conformément aux articles 5 et 8 de ses statuts.

Titulaire : Patrice LECLERC

Suppléant : Céline LANOISELEE

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

SENEO : désignation de deux délégués titulaires et deux suppléants par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au sein du syndicat SENEO conformément à l'article 3.1 de ses statuts.

Titulaires : Isabelle MASSARD, Christophe Bernier

Suppléants : Roger DUGUE, Eloi SIMON

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Énergies et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du SIPPEREC conformément à l'article 7 de ses statuts.

Titulaire : Isabelle MASSARD

Suppléant : Laurent NOEL

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat des Communes de la Région Parisienne pour le service funéraire conformément à l'article 7 de ses statuts.

Titulaire : Isabelle MASSARD

Suppléant : Laurent NOEL

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI); NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) : désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du Conseil Municipal donne lieu à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au sein du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France conformément à l'article 5 de ses statuts.

Titulaire : Laurent NOEL

Suppléant : Isabelle MASSARD

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Syndicat mixte ouvert "Autolib' et Vélib' Métropole": désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal

Le renouvellement du conseil municipal donne lieu à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du Syndicat mixte ouvert "Autolib' et Vélib' Métropole" conformément à l'article 9.1 des statuts.

Titulaire : Christophe BERNIER

Suppléant : Isabelle MASSARD

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI) ; NPPV : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Au terme de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, les régions, les départements, les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. Cette commission, présidée par le maire ou son représentant comprend des membres de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'organe délibérant.

Titulaires : Anne-Laure PEREZ, Laurent NOEL, Isabelle MASSARD, Véronique DESMETTRE, Abdelnasser LAJILI

Suppléants : Roger DUGUE, Christophe BERNIER, Richard MERRA, Fabienne MOREAU, Karine CHALAH

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal, le conseil municipal doit délibérer sur son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation conformément à l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Adhésion à l'association "Collectifs d'élu.e.s pour le climat, contre le terminal 4, extension Roissy Charles de Gaulle -C.E.C.C.T4."

Il s'agit d'adhérer à l'association" Collectif d'élu.e.s. pour le climat contre le terminal 4, extension Roissy CDG". L'association sera en mesure de déposer, pour ses membres, un recours gracieux contre le schéma de cohérence territoriale (SCOT) de la communauté d'agglomération de Roissy, en opposition à la création d'un 4ème terminal à l'aéroport de Roissy.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation au sein de la Direction Citoyenneté et de la Cohésion Sociale du poste d'animateur à l'Espace Grésillons de catégorie C (Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe) à temps complet en catégorie B (animateur territorial) à temps complet

Suite à la réussite au concours d'animateur territorial d'un agent animateur à l'Espace Grésillons au sein de la Direction Citoyenneté et de la Cohésion Sociale, il convient de transformer son poste de catégorie C (Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe) à temps complet en catégorie B (animateur territorial) à temps complet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Création de deux postes à temps complet (un poste de directeur de la crèche municipale Richelieu et un poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche municipale République) au sein de la Direction Petite Enfance

Suite au départ en retraite de deux agents départementaux mis à disposition au sein de la Direction Petite Enfance, il convient de créer leur poste à temps complet de la manière suivante ; Création du poste de directeur de la crèche municipale Richelieu relevant de la filière médico-sociale de catégorie A sur les cadres d'emplois des puéricultrices territoriales, des cadres territoriaux de santé paramédicaux, des infirmiers territoriaux en soins généraux et des éducateurs territoriaux de jeunes enfants. Création du poste d'auxiliaire de puériculture à la crèche municipale République relevant de la filière médico-sociale de catégorie C sur le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification de la rémunération des journalistes et des photographes pigistes de la ville de Gennevilliers

Par une délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2006, la collectivité a adopté la rémunération des journalistes et des photographes pigistes produisant des articles et des reportages photos pour les supports d'information et de communication de la ville. Les tarifs ont depuis évolué. En conséquence, il convient d'actualiser la rémunération des journalistes et des photographes pigistes selon le tableau annexé.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation au sein de la Direction Petite Enfance du poste d'éducateur de jeunes enfants à la crèche Berlioz de catégorie C (auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe) à temps complet en catégorie A (éducateur de jeunes enfants) à temps complet.

Suite à l'obtention du diplôme d'éducateur de jeunes enfants d'une auxiliaire de puériculture à la crèche Berlioz au sein de la Direction Petite Enfance, il convient de transformer le poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet de catégorie C (auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe) en catégorie A (éducateur de jeunes enfants) à temps complet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation au sein du Conservatoire relevant de la Direction Culture et Jeunesse d'un poste de catégorie B (assistant d'enseignement artistique) à temps non complet (13h/semaine) en catégorie A (professeur d'enseignement artistique de classe normale) à temps non complet (13h/semaine)

Suite à la réussite au concours de professeur d'enseignement artistique de classe normale d'un professeur de musique au sein du Conservatoire relevant de la Direction Culture et Jeunesse, il convient de transformer son poste actuel de catégorie B (assistant d'enseignement artistique) à temps non complet (13h/semaine) en catégorie A (professeur d'enseignement artistique de classe normale) à temps non complet (13h/semaine).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation du poste de gestionnaire paies au sein de la Direction des Ressources Humaines de catégorie C à temps complet (adjoint administratif territorial) en catégorie B (rédacteur territorial) à temps complet

Suite à la réussite au concours de rédacteur territorial d'un agent gestionnaire paies au sein de la Direction des Ressources Humaines de catégorie C (adjoint administratif territorial) à temps complet, il convient de transformer son poste en catégorie B (rédacteur territorial) à temps complet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Transformation d'un poste d'animateur préados à temps complet au sein du Club ados et de deux postes (directeur de centre loisirs élémentaire et animateur responsable pause méridienne) à temps complet du service Enfance relevant de la Direction Municipale de l'Enfance

Il convient de transformer trois postes au sein de la Direction Municipale de l'Enfance de la manière suivante ; suite à la réussite au concours d'adjoint d'animation principal de 2ème classe d'une animatrice préados du Club Ados de catégorie C (adjoint d'animation territorial) à temps complet, il convient de transformer son poste en catégorie C (adjoint d'animation principal de 2ème classe territorial) à temps complet ; suite à la réussite au concours d'animateur territorial de 2 agents de catégorie C (directeur de centre loisirs élémentaire sur le cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial et animateur responsable pause méridienne sur le cadre d'emploi des adjoints d'animation principal de 2ème classe) à temps complet, il convient de transformer leur poste en catégorie B (animateur territorial) à temps complet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification de la délibération F12 du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2019 relative au régime indemnitaire applicable aux agents relevant de la filière police municipale

Par une délibération du Conseil Municipal en date du 18/12/2019, la Ville de Gennevilliers a modifié le régime indemnitaire applicable aux agents relevant de la filière police municipale. Des erreurs matérielles ayant été commises dans ladite délibération, il convient d'actualiser les modalités et conditions d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents relevant de la filière de police municipale ont droit.

Vote : Adoptée à la majorité ; Pour : 39 ; Contre : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA))

Autorisation du dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les agents du CMS de Gennevilliers, à titre exceptionnel et dérogoire jusqu'au 31 décembre 2020, en raison de circonstances particulières liées à l'épidémie de Covid-19

Conformément à l'article 1er du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le dépassement du contingent mensuel de 25 heures supplémentaires pour les agents du CMS de Gennevilliers, sur décision motivée de l'autorité territoriale, en raison de circonstances particulières liées à l'épidémie de Covid-19. Cette dérogation s'applique à titre exceptionnel jusqu'au 31 décembre 2020.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Modification de la délibération F27 du 27 mai 2020 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, et des conseillers municipaux délégués

Il s'agit d'apporter une modification à la délibération F 27 du 27 mai 2020 relative aux indemnités de fonction du Maire, des adjoints au Maire, et des conseillers municipaux délégués.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI))

Autorisation de signature de l'avenant n°1 à la convention relative aux conditions de versement et d'utilisation de la subvention attribuée par la Ville de Gennevilliers à la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts de Seine.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 qui a pour objet de modifier l'article 8 " Démarches auprès de la CNIL" de la convention relative aux conditions de versement et d'utilisation de la subvention attribuée par la Ville de Gennevilliers à la Caisse d'Allocations Familiales, aux foyers gennevillois de conditions modestes affectés par la crise du Covid-19.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Enseignement, Education, Culture, Sports, Formation Professionnelle, Intendance Scolaire, Fêtes et Cérémonies, Vie Associative, Jumelages, Enfance, jeunesse, Pré-ados, Séjours, Loisirs Familiaux, Crèches, Petite Enfance, Prévention Sécurité.

Association Gym club Gennevilloise - Attribution d'une subvention de fonctionnement dans le cadre du Contrat de développement Département Ville (CDDV).

Dans le cadre du contrat de développement Département Ville, l'association Gym Club Gennevilloise (GCG) a proposé un projet pour faciliter la pratique sportive pour tous et notamment des personnes en situation de handicap et ce, dans le cadre du contrat de développement avec le département des Hauts-de-Seine. La subvention annuelle représente un montant de 1 200 €. Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une avance de 70 % du montant de la subvention, soit 840 €. Les 30 % restants seront versés en décembre 2020 après transmission d'un bilan.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Association Gennevilliers Natation

Une convention pluriannuelle d'objectifs est mise en place entre la ville de Gennevilliers et l'Association Gennevilliers Natation nouvellement créée (suite à une autonomisation du CSMG Omnisports) pour une durée de trois ans. Il convient de la signer pour une durée de trois ans et ce, à compter du mois de février 2020. Il s'agit par conséquent d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention et d'attribuer une subvention annuelle de fonctionnement à l'Association Gennevilliers Natation d'un montant de 25 120 €

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°10 de la convention d'objectifs pluriannuelle entre la ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Basket Club (GBC)

Dans le cadre du contrat entre la ville et le département, le département encourage les actions en faveur des habitants des quartiers prioritaires de Gennevilliers, en déléguant à la ville de Gennevilliers une enveloppe financière destinée à soutenir les actions en faveur de ces publics au titre de l'année 2020. Dans ce cadre, la ville s'engage à verser à l'association pour 2020 une subvention, d'un montant de 4000 € pour mener ses actions.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°28 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle (section Karatenergy)

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville et pour représenter la Ville et le club aux prochaines compétitions, l'association CSMG Karatenergy s'équipe de vestes brodées au nom du club destinées aux compétiteurs dans le cadre notamment du championnat de France. Il s'agit d'approuver l'avenant n°28 à la convention d'objectifs afin de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 450 € pour aider la section dans les frais engagés.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI)

Autorisation de signature de l'avenant n°29 à la convention d'objectifs entre la Ville de Genevilliers et l'association CSMG Omnisports suite au versement d'une subvention exceptionnelle à la section CSMG football (foot vacances)

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville, la section CSMG Football de l'association CSMG Omnisports a organisé des animations foot vacances durant les congés de février 2020. L'intervention s'est effectuée dans les équipements de proximité de la ville (gymnases et plateaux sportifs). Il s'agit d'approuver l'avenant n°29 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme de 1 800 € relative à l'attribution de cette subvention exceptionnelle (3 éducateurs x 15€ x 4h x 10 jours = 1 800 €), l'utilisation du gymnase Paul Langevin (mardi et jeudi) du 10/02 au 21/02 soit 4 jours et du gymnase Anatole France (lundi, mercredi et vendredi) soit 6 jours.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 40 ; NPPV : 2 (Mohamed GRICHI, Mohamed DDANI)

Autorisation de signature de l'avenant n°9 à la convention d'objectifs entre la ville de Genevilliers et l'association Genevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) pour le versement d'une subvention exceptionnelle

Dans le cadre du développement du sport sur la Ville et tout particulièrement de la pratique féminine, l'association Genevilliers Gymnastique Rythmique (GGR) a organisé son gala traditionnel du nouvel an le 12 janvier 2020. Ce gala contribue activement au développement de la pratique féminine, qui est un des axes prioritaires de la politique sportive locale. Afin de limiter les frais à l'association, il est proposé de leur octroyer une subvention de 1 200 € afin de participer notamment aux frais d'organisation. Il s'agit d'approuver l'avenant n°9 à la convention d'objectifs en rajoutant la somme relative à l'attribution de cette subvention exceptionnelle.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention attributive de subventions au titre de la dotation politique de la ville (DPV) pour l'année 2020

Il s'agit d'approuver la convention attributive des subventions à signer avec l'État dans le cadre du soutien apporté aux projets éligibles à la dotation politique de la ville 2020 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents à cet effet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution de subventions aux associations dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour l'année 2020

Il s'agit d'attribuer des subventions, au titre de l'année 2020 dans le cadre de la Politique de la Ville, aux associations Collectif Masque (5 000€) et Hashtag ambition (2 000€), Caisse des écoles (5 000 €)

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Attribution d'une subvention à l'association "Notre atelier commun"

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention à l'association "Notre atelier commun" dans le cadre du projet à la Halle des Grésillons d'un montant de 8 000€ pour l'année 2020.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Femmes Relais, relative aux modalités de soutien de la ville aux activités de l'association.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1 de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Le Club du Luth

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Le Club du Luth stipulant le montant de la subvention dans le cadre du contrat de développement Département - Ville.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir permettant le versement de la subvention dans le cadre du contrat de développement Département - Ville d'un montant de 10 000 euros.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 38 ; NPPV : 4 (Maxime CAZAUX (représenté par Laurent NOËL), Nadia MOUADDINE, Zineb ZOUAOUI, Sofia MANSERI)

Autorisation de signature de l'avenant n°6 de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG - ARCCAG

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association ACSEG - ARCCAG, portant sur l'attribution d'une subvention dans le cadre du contrat de développement Département - Ville pour un montant de 29 563 euros.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 (Mariama GASSAMA (représentée par Anne-Laure PEREZ), Maria-Blanca FERNANDEZ, M'Hamed BINAKDANE)

Autorisation de signature d'un avenant n°1 de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Plein Grés

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Plein Grés pour le versement d'une subvention dans le cadre du contrat de développement Département - Ville pour un montant de 40 000 euros.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF) pour l'année 2020

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'Association des Travailleurs Maghrébins de France (ATMF), relative aux modalités de soutien de la ville aux activités de l'association pour 2020.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Demande de renouvellement de l'agrément de la classe préparatoire de l'École municipale des Beaux-Arts/galerie Édouard Manet auprès de l'État (Ministère de la Culture).

La classe préparatoire aux Ecoles supérieures des Beaux-Arts, de l'école municipale des Beaux-Arts/galerie Édouard Manet doit renouveler son agrément auprès de l'Etat (Ministère de la Culture), celui-ci permettant, notamment aux élèves boursiers, de pouvoir bénéficier de la validation de leur bourse en intégrant la classe préparatoire.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention entre le conservatoire Edgar Varèse et l'association des parents et amis du conservatoire (APAC) pour l'année 2020-2021.

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre le conservatoire Edgar Varèse et l'association des parents et amis du conservatoire (APAC) qui a pour objet de faire bénéficier les adhérents de l'APAC d'un tarif préférentiel, aligné sur le « tarif réduit », pour les spectacles organisés par le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Gennevilliers pour l'année 2020-2021.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention entre la ville de Gennevilliers et la caisse des écoles concernant le Projet de Réussite Educative

La convention a pour objet de définir les actions développées et financées par la ville dans le cadre du Projet de Réussite Éducative et de préciser, à ce titre, les modalités de financement de ces actions entre la caisse des écoles et la commune pour l'année 2020. La caisse des écoles est chargée d'assurer la mise en œuvre du projet de réussite éducative et la coordination des actions développées par la ville et ses partenaires.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°2 à la convention d'objectifs 2018-2022 entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement de la subvention 2020

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'Office communal AGIR pour le versement de la subvention 2020 de 150 755 €.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 39 ; NPPV : 3 (Véronique DESMETTRE, Maria-Blanca FERNANDEZ, Philippe CLOCHETTE)

Urbanisme, Travaux, Aménagement, Action Foncière, Logement et Population, Développement Economique, Environnement, Développement Durable, Circulation, Transport, Voirie, Hygiène-Sécurité.

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Société YPREMA, 7 route du Môle Central (darses 3 et 4) à Gennevilliers. Demande d'enregistrement, soumise à consultation du public.

Dans le cadre de son développement, la Société YPREMA, dont le siège social est au 7 rue Condorcet 94437 CHENNEVIERES/MARNE Cedex, a déposé une demande d'enregistrement, soumise à consultation du public, concernant une installation de recyclage et de valorisation de produits des déconstructions du BTP, au 7 route du Môle Central (darses 3 et 4) à GENNEVILLIERS 92230, installations soumises à enregistrement, classables sous les rubriques 2515-1-a et 2517-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Cette demande d'enregistrement est soumise à consultation du public ouverte en mairie de Gennevilliers du 29 juin au 27 juillet 2020. Il appartient au Conseil Municipal de Gennevilliers de donner son avis sur la demande susvisée. Pour être pris en considération, l'avis devra être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public. Le rapport technique établi par le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité conclut à un avis favorable à ce projet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement Société CEMEX GRANULATS route du Bassin n°6 à Gennevilliers. Demande d'enregistrement, soumise à consultation du public.

La Société CEMEX GRANULATS, dont le siège social est situé Zone SILIC, 2 rue du Verseau, SILIC 423, 94150 RUNGIS, a déposé un dossier de demande d'enregistrement concernant l'installation d'une plate-forme de transit et de recyclage ainsi qu'une centrale à béton prêt à l'emploi, route du Bassin n°6 à GENNEVILLIERS. Ces installations sont classables sous les rubriques 2515-1-a, 2716-1 (enregistrement), 2517-1 et 2518-b (déclaration) de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Cette demande d'enregistrement est soumise à consultation du public ouverte en mairie de Gennevilliers du 29 juin au 27 juillet 2020. Il appartient au Conseil Municipal de Gennevilliers de donner son avis sur la demande susvisée. Pour être pris en considération, l'avis devra être exprimé au plus tard dans les 15 jours suivant la fin de la consultation du public. Le rapport technique établi par le Service Communal d'Hygiène et de Sécurité conclut à un avis favorable à ce projet.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de la convention pluriannuelle d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Intervalle

L'Association Intervalle propose un accompagnement professionnel et social des personnes en difficulté sociale au sein de la structure d'insertion (Association Intermédiaire) qui déploie des mises à disposition à titre onéreux auprès de personnes physiques ou morales, pour des activités échappant aux circuits économiques traditionnels en raison de leur faible importance, de leur précarité, du caractère social des missions (clauses sociales d'insertion dans les marchés publics et privés)

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature de l'avenant n°1-2020 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Mission locale

L'association Mission locale accompagne les jeunes gennevillois de 16 à 25 ans, notamment sortis du système scolaire dans leur démarche d'insertion professionnelle et sociale. A cet effet, elle est le relais entre le jeune et les organismes compétents, notamment en matière d'emploi et de formation tout en assurant une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que, dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, citoyenneté, etc.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 36 ; NPPV : 6 (Chaouki ABSSI, Ibrahima N'DIAYE, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA), Gwenola HAUG, Sofia MANSERI, Sonia BLANC)

Autorisation de signature de l'avenant n°1-2020 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et l'association Régie de Quartier du Luth

La Régie de quartier de Luth permet aux habitants et aux associations de participer activement à l'amélioration de la qualité de vie dans leur quartier dans les domaines de l'environnement, de la vie sociale et de l'insertion professionnelle, avec le souci de favoriser en particulier, la création d'activités économiques sur le quartier, avec priorité d'emploi aux habitants du quartier.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 5 (Khalid DAMOUN, Brice NKONDA, Céline LANOISELEE, Zineb ZOUAOUI, Sonia BLANC)

Autorisation de signature de l'avenant n°2-2020 à la convention d'objectifs entre la Ville de Gennevilliers et l'association Gennevilliers Insertion

L'association Gennevilliers Insertion a pour objet social l'animation, la gestion et la mise en œuvre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi qui vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté, à développer des solutions locales complémentaires au droit commun par une ingénierie d'insertion articulée aux besoins de compétences repéré dans les entreprises.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 37 ; NPPV : 5 (Chaouki ABSSI, Grégory BOULORD, Brice NKONDA, Abdelnasser LAJILI, Gwenola HAUG)

Garantie d'un prêt pour un montant total de 1 342 890 € contracté par CDC Habitat ADOMA – construction de 50 logements dans une résidence sociale – Poissonnière (Ilot du Clos)

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 1 342 890 € contracté par CDC Habitat ADOMA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 50 logements dans une résidence sociale située rue Poissonnière (Ilot du Clos). En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 10 logements PLAI seront réservés pour le contingent communal (une convention de réservation de logements sera établie prochainement).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Garantie d'un prêt pour un montant total de 6 508 985 € contracté par Seqens (ex France Habitation) – construction de 100 logements étudiants – ZAC centre-ville lot B

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 6 508 985 € contracté par Seqens (ex France Habitation) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 100 logements étudiants situés dans la ZAC centre-ville, lot B. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 20 logements PLS seront réservés pour le contingent municipal (une convention de réservation de logements sera établie prochainement).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Garantie d'un prêt pour un montant total de 6 791 704 € contracté par Seqens (ex France Habitation) – construction de 50 logements familiaux – ZAC centre-ville lot B

Il s'agit de garantir un emprunt d'un montant de 6 791 704 € contracté par Seqens (ex France Habitation) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction de 50 logements familiaux situés dans la ZAC centre-ville, lot B. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, 10 logements PLUS-PLAI seront réservés pour le contingent municipal (une convention de réservation de logements sera établie prochainement).

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Garantie d'un prêt pour un montant total de 812 437,36 € contracté par Seqens Solidarités – maintien d'une garantie d'emprunt suite à transferts d'une résidence pour personnes âgées – Camille Cartier

Il s'agit de maintenir la garantie d'un emprunt d'un montant de 812 437,36 € contracté par Seqens (ex France Habitation) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la construction et la réhabilitation de la résidence Camille Cartier et suite à un transfert d'une résidence personnes âgées vers Seqens Solidarités.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Quartier du Village : Acquisition d'un ensemble immobilier situé 36 rue Villebois Mareuil, parcelle cadastrée section T n°33, d'une surface cadastrale d'environ 1 006 m² au profit de la Ville de Gennevilliers, appartenant aux Consorts PICHARD.

Un accord est intervenu entre la Ville de Gennevilliers et les Consorts PICHARD pour l'acquisition d'un ensemble immobilier sis à Gennevilliers 36 rue Villebois Mareuil, parcelle cadastrée section T n°33, d'une superficie cadastrale de 1 006 m² environ pour un prix 650.000,00 € (six cent cinquante mille euros) en valeur libre d'occupation.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention de répartition des surcoûts de dépollution des parcelles cadastrées section S n°32, 312, 25, 24 et 18 sises rue de la Procession établie entre la Ville de Gennevilliers et la Coopérative HLM Boucle de la Seine

Par délibération U 6 du Conseil Municipal du 6 février 2019, la Ville a décidé de céder à la Coopérative HLM Boucle de la Seine des parcelles sises à Gennevilliers rue de la Procession cadastrées section S n°32, 312, 25, 24 et 18 d'une superficie cadastrale totale d'environ 1 508 m², et ce aux fins de construction de logements en accession sociale à la propriété. Dans ce cadre, la présente délibération approuve la convention de répartition de la prise en charge des surcoûts de dépollution des terres polluées, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la présente convention. Le diagnostic réalisé sur le site par la société ICF ENVIRONNEMENT a permis d'évaluer le surcoût maximum de gestion des terres excavés non inertes à 150 000 € HT. La présente convention prévoit donc la prise en charge par la Ville de 50% de ce surcoût lié à la dépollution des terres dans la limite de 75.000,00 € HT. La Coopérative HLM Boucle de la Seine prendra donc à sa charge l'autre moitié.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

ZA CHEMIN DU PONT : cession par la Ville de Gennevilliers à l'Etablissement Public Territorial Boucle Nord de Seine des parcelles cadastrées section AB n° 13p et 17 sises à Gennevilliers – 53 Avenue Lucien Lanternier et 130 rue de la Couture d'Auxerre, d'une superficie totale cadastrale de 158 m² environ.

Dans le cadre de l'opération de la ZA CHEMIN DU PONT, dont la SEMAG 92 est aménageur, les parcelles cadastrées section AB n° 13p et 17 sises à Gennevilliers – 53 Avenue Lucien Lanternier et 130 rue de la Couture d'Auxerre, d'une superficie totale cadastrale de 158 m² environ, appartenant à la Ville sont à céder à l'EPT Boucle Nord de Seine en vue de la rétrocession par ce dernier au profit de la SEMAG 92 conformément à la convention d'aménagement de la ZA CHEMIN DU PONT et ses trois avenants.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

Autorisation de signature d'une convention de participation financière et de réservation pour une subvention de surcharge foncière ADOMA – Résidence sociale « Poissonnière »

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour une subvention au titre de la participation à la surcharge foncière entre la Ville de Gennevilliers et ADOMA.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

SEMAG 92 – Compte rendu annuel à la Collectivité – exercice clos au 31 décembre 2019 – rapport de gestion – bilan – compte de résultat

Il s'agit pour le Conseil Municipal de prendre connaissance du rapport de gestion, du bilan et du compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Vote : Adoptée à l'unanimité ; Pour : 42

SEMAG 92 – Lotissement artisanal 94 avenue du vieux Chemin de Saint Denis – approbation du résultat annuel d’exploitation – année 2019

Il s’agit pour le Conseil Municipal d’approuver le résultat annuel d’exploitation de la SEMAG 92, arrêté au 31 décembre 2019 relatif à la gestion locative du site artisanal 94 avenue du Vieux Chemin de Saint Denis.

Vote : Adoptée à l’unanimité ; Pour : 39 ; Abs. : 3 (Brice NKONDA, Karine CHALAH, Ahcen MEHARGA (représenté par Brice NKONDA)

IV) – VŒUX

Il faut sauver les transports du quotidien des francilien-ne-s

Vote : Adopté à l’unanimité ; Pour : 42

Vœu relatif au soutien de l’Etat aux Finances Locales

Vote : Adopté à l’unanimité ; Pour : 42

Créer un Observatoire Local des Discriminations Et agir contre toutes les formes de discriminations

Vote : Adopté à l’unanimité ; Pour : 39 ; Abs. : 3 (Abdelnasser LAJILI, Céline PROVOST, Abderrazek KERFOUH (représenté par Abdelnasser LAJILI)

V) - COMPTE RENDU DES DECISIONS MUNICIPALES

Compte rendu au Conseil Municipal des décisions du Maire prises conformément à l’article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 1^{er} Juillet 2020 à 23H00.



Patrice LECLERC
Maire